

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	78 (1949)
<b>Heft:</b>	13
<b>Rubrik:</b>	Société des institutrices du canton de Fribourg

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Société des institutrices du canton de Fribourg

L'assemblée générale de la Société des institutrices aura lieu, sous la présidence de S. Exc. Mgr Charrière, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, jeudi, 24 novembre, à Fribourg. La réunion du matin se fera à la grande salle du Restaurant des Merciers, et celle de l'après-midi à l'auditoire B de l'Université.

## *Tractanda :*

- 10 h. 30 Conférence de M. l'abbé Kælin, maître de chapelle à la Cathédrale de St-Nicolas : *Le chant dans la vie* (avec applications).
- 12 h. 15 Dîner au Restaurant des Merciers pour les institutrices qui le désirent.
- 14 h. Séance administrative.
- 14 h. 30 Conférence de M<sup>me</sup> Dupraz, doyen de la Faculté des Lettres de l'Université : *Pédagogie d'aujourd'hui — pédagogie d'hier*.  
Allocution de M. le conseiller d'Etat Bovet, directeur de l'Instruction publique.  
Allocution de S. Exc. Mgr Charrière.

Toutes les institutrices sont cordialement invitées à assister à cette journée qui leur permettra de resserrer les liens qui les unissent, d'entendre les consignes de nos autorités et de connaître la pensée de spécialistes sur des questions qui les intéressent particulièrement.

Les institutrices qui veulent prendre part au dîner en commun au Restaurant des Merciers (3 fr. 30, impôt compris, vin et café non compris) sont priées de s'inscrire jusqu'au 22 novembre au plus tard, auprès de M<sup>me</sup> Pilloud, avenue du Midi 21, Fribourg.

## « *Francs-Regards* »

### *Le journal illustré de nos enfants*

Faisant suite à la recommandation de nos Evêques de Suisse romande, et chaleureusement encouragé par la Direction de l'Instruction publique, nous vous invitons à faire tout votre possible pour propager parmi vos élèves *Francs-Regards*, le journal illustré de nos enfants catholiques. Sa valeur éducative est incontestable. Il faut lui donner la préférence à d'autres revues.

Nous signalons également à votre attention le bulletin mensuel *Orientation*, qui donne à l'avance l'analyse de deux numéros du journal, en indiquant les idées mises en valeur ou sous-jacentes dans les diverses rubriques, histoires ou contes en apparence purement récréatifs.

*Les Inspecteurs scolaires.*

*Rappel.* — Le 4<sup>e</sup> concours de rédactions sur le problème de l'alcoolisme a été publié dans le *Bulletin* précédent. Les travaux devront être remis à la Direction de l'Ecole normale, jusqu'au 31 décembre. Nous comptons sur une grande participation à ce concours dont la portée éducative est de toute première importance.